

**COMMUNIQUE
DE PRESSE
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République**

Le 1er MARS 2026

**QUELQUES REFLEXIONS SUR LE MANDAT DE
MAIRE**

DISCOURS AU

**Centre Culturel Malesherbes
19 février 2026 – 19h30**

Bonjour à tous,

Merci d'être présents, je salue :

- Laëtitia Caseri-Giordani, Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye
- Sophie Primas, Ministre, Sénatrice

- Marta de Cidrac, Sénatrice
- Bruno Coradetti, Maire du Vésinet
- Jean-Roger Davin, Maire de Croissy-sur-Seine, Conseiller régional
- Arnaud de Bourousse, Maire de Carrières-sur-Seine, Conseiller régional
- Cédric Pemba-Marine, Maire de Port-Marly, Conseiller départemental
- Nicole Bristol, Maire de Montesson, Conseillère Départementale
- Michèle Grellier, 1ère adjointe de Chatou
- Maurice Solignac, Maire-adjoint de Saint-Germain-en-Laye
- Richard Héliot, Colonel, commandant le 1er Régiment d'Infanterie de la Garde Républicaine
- Nicolas Catroux, Lieutenant-Colonel du 1er Régiment d'Infanterie de la Garde Républicaine
- Monsieur le Curé Laurent de la Taille
- Jacques Franchon, Vicaire
- Jacques Hervé, Diacre

Je ne saurais oublier les élus de Sartrouville, de Montesson, du Vésinet et mes chers collègues de Maisons-Laffitte.

Je ne vais pas tenir un discours fleuve.

Mais mon expérience de maire m'autorise à quelques réflexions qui commandent selon moi l'action politique, et le mandat de Maire que j'ai exercé pendant 37 années.

Auparavant j'ai une pensée pour Quentin lâchement assassiné à Lyon et pour nos concitoyens qui subissent les inondations.

Rassurez-vous la Seine téléphone ses crues, elle monte de 5 cm par heure.

La cohérence

Je souhaite tout d'abord évoquer le concept de cohérence.

La cohérence de l'action politique d'un élu est à mes yeux fondamentale.

La perte de confiance de nos concitoyens dans les politiques s'explique, selon moi, par

leurs incohérences.

Pour ma part, sans fausse modestie, j'ai toujours défendu les mêmes positions et je continuerai à le faire avec force et COHERENCE jusqu'au Père Lachaise... et au-delà.

Je souhaite aborder quelques réflexions sur le mandat de Maire.

Le Maire : premier guichet de l'Administration
Le Maire - toujours à portée d'engueulade – est le 1er guichet de l'Administration avec un grand « A ».

C'est à lui que nos citoyens s'adressent - même s'ils pensent que le problème ne relève pas de ses compétences - ils estiment que le Maire saura trouver le bon interlocuteur.

Très souvent le maire s'adresse au préfet.

Je tiens ici à saluer Laetitia Cesari-Giordani, sous-préfète de notre arrondissement : je lui

demande de transmettre à notre préfet
Frédéric Rose notre salut républicain.

Lorsque Jehan-Éric Winckler, votre
prédécesseur, m'a présenté à Frédéric Rose,
je lui ai dit : « Jacques Myard, fiché au Grand
Banditisme ». Notre préfet m'a répondu : «
Oui, je sais », la confiance s'est
immédiatement installée.

Le Corps préfectoral est toujours à notre
écoute.

Le préfet a mission d'appliquer les lois. Pour
ma part, je critique souvent les lois
scélérates, j'y reviendrai, mais je sais que nos
préfets sont à l'écoute des maires, ils sont
leurs alliés pour les aider.

Salut et fraternité aux préfets de la
République !

Mais le Maire a-t-il encore un mandat clé ?

L'article 72 alinéa 3 de la Constitution dispose :

« Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités – dont les communes - s'administrent librement par des Conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. »

Ces dispositions sont ambiguës : « Dans les conditions prévues par la loi... »

En réalité, la liberté communale est devenue un mythe pour plusieurs raisons.

1 La dynamique des intercommunalités

Maisons- Lafitte est membre de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CASGBS). J'ai eu grand plaisir à œuvrer avec mes collègues que je tiens à saluer. Mais l'interco porte en elle

même une dynamique structurelle, qui, à terme, la porte à acquérir des compétences accrues.

Je sais que notre président Pierre Fond au bureau des maires veille à juste titre à ce que la CASGBS ne se substitue pas aux villes.

La commune est le socle de la démocratie.

Je constate que les communes plus petites ont tendance à solliciter davantage l'Agglomération pour pallier leurs moyens limités sous la pression des Rurbains. Les Rurbains, ce sont nos concitoyens qui fuient Hidalgo et veulent créer la ville à la campagne : ils expriment là un véritable oxymore.

Récemment, j'ai fait la connaissance d'une femme qui exerce des compétences de direction dans une chaîne de radio qui soutient la politique de densification des lois

Duflot et Elan, pour imposer dans chaque commune 25% de logements sociaux.

Cette personne, au demeurant charmante et franche, me déclare :

« Je suis venue à Maisons-Laffitte pour respirer de l'oxygène et connaître la nature, les arbres, la forêt proche. »

Cette personne a-t-elle conscience qu'elle trouve à Maisons-Laffitte tout ce qu'elle pousse à détruire par son soutien politique aux lois de densification, de bétonnage ?
Oxymore !

« Dieu se rit des hommes qui se lamentent des conséquences dont ils chérissent les causes. » Bossuet.

2 Les communes ont désormais des ressources budgétaires sous contrôle

Le 19 novembre 2019, au congrès des Maires auquel j'assistais, François Baroin dit au roi : « Sire vous supprimez un impôt – la taxe d'habitation – qui ne vous appartient pas ! » Je vous l'accorde, il n'a pas dit « sire » mais en fait c'était bien la décision d'un roi qui se croit de droit divin...

Résultat des courses, Maisons-Laffitte a perdu 35% de ses recettes de fonctionnement. Le gouvernement a décidé de compenser cette perte par le transfert de la part départementale de la taxe foncière à la Ville.

Il manque 5,5 millions d'euros ; le gouvernement met en place le coefficient correcteur COCO alimenté par le budget général de l'État, dans la Loi de Finances (LFI) qui peut donc varier au gré du vote du Parlement.

Au demeurant, la fameuse loi de finances dernière-née a mis en place « le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » le DILICO.

C'est une ponction sur nos recettes.

Saluons l'imagination sans fin des gnomes de Bercy...

J'ajoute que pour Maisons-Laffitte, 40% des résidents locataires ne paient aucun impôt à la ville, alors qu'ils bénéficient de ses services.

Cela s'appelle la justice fiscale revue et corrigée par le roi divin.

Pour nos villes, soyez lucides, « Point d'argent, Point de Suisse »

C'était avant la révolution... l'Histoire ressert-elle ses plats froids ?

3. Je ne saurais oublier les normes ou le diktat de la technocratie

Le législateur - dont je fus - dans sa prétendue sagesse a démultiplié l'adoption des lois normatives.

Les conséquences sont limpides : toute autorité élue, dont le maire, se doit de respecter les NORMES édictées qui pensent pour nous, et dont l'État profond - la technocratie - est le garde-chiourme, avec le juge en renfort, toujours saisi par une association bien-pensante !

J'ai étudié le Porter à connaissance du préfet de région, Marc Guillaume, à Valérie Péresse, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour l'élaboration du SDRIFe.

Le rappel des normes et lois à respecter est faramineux. La Région n'a eu aucune latitude,

aucune liberté,

Une seule latitude : appliquer les NORMES CARCANS.

Le maire est lié par les normes multiples qui lui tombent dessus comme à Gravelotte.

La technocratie a désormais le pouvoir.

Bientôt le maire n'aura pour seule liberté que de déposer une gerbe aux monuments aux morts pour la France et pour la DEFUNTE DEMOCRATIE !

Je souhaite aussi évoquer les défis nationaux que le maire de Maisons-Laffitte se doit de relever.

3 défis nationaux :

4-1 les logements sociaux

En 1989, Maisons-Laffitte avait 380 logements sociaux avant la loi Gayssot, j'ai souhaité des logements aidés, dits sociaux. En 2025, Maisons-Laffitte abrite 1678 logements sociaux, soit 16,7% du nombre de logements existants.

Comment peut-on imaginer que toutes les villes de France et de Navarre doivent détenir 25% de logements sociaux ? C'est une conception soviétique de la vie collective.

De plus, il convient de savoir qu'il existe des centaines de milliers de logements vacants dont des dizaines de milliers sociaux en Province.

Il est impératif de rétablir l'aménagement du territoire et de prendre toutes les mesures pour aider les entreprises là où il y a des logements. Cessons d'attirer nos concitoyens en région parisienne où l'on bétonne, densifie

alors que nous ne pouvons plus nous déplacer, sauf à prendre un hélicoptère pour aller du nord-Ouest au Sud-Est de la région parisienne.

C'est un non-sens total !

4-2 Aider nos entreprises, créer des emplois

Le Maire se doit de créer des zones économiques dans les Plans d'Occupation du Sol (POS) et aujourd'hui les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

C'est ce que nous avons fait depuis le premier POS en 1995.

Notre objectif : 35000 m² dédiés aux seules entreprises.

C'est ainsi que nous avons pu construire, rue Jean Mermoz, des locaux pour les entreprises aujourd'hui occupés par de très

grandes sociétés dont Sipearl créatrice mondiale de puces pour des supercalculateurs.

Le gouvernement souhaite diminuer les impôts de production sur les entreprises, c'est louable.

Mais un impôt sur la production est la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) ; or la CFE est aussi ressource fiscale des agglomérations qui reversent des allocations compensatrices aux communes.

C'est la quadrature du cercle.

A l'avenir, il sera indispensable de reformer pas à pas la fiscalité française, en recherchant l'équilibre et l'équité.

A ce propos, est-il équitable que 40% des résidents de Maisons-Laffitte -locataires-

n'acquittent aucun impôt à la ville alors qu'ils bénéficient de toutes les prestations municipales ?

La question est posée.

4-3 La filière hippique

Les activités hippiques, les courses, les clubs équestres sont consubstantiels.

Les premières courses ont eu lieu à Maisons-Laffitte en 1832.

Le pari mutuel est aussi né à Maisons.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Maisons-Laffitte ainsi que Le Mesnil-le-Roi possédaient 3000 chevaux à l'entraînement.

Force est de constater que la spéculation foncière a détruit nombre d'écuries avant la

création de la zone hippique par le POS de 1994.

La Ville met aujourd'hui tout en œuvre pour le renouveau de l'hippodrome, tribunes et pistes. Les pistes sont refaites et, selon les entraîneurs, elles sont d'une qualité internationale.

Malheureusement le PMU est en crise, phénomène aggravé par la concurrence mortifère de la Française des Jeux, l'enfant chéri de la Direction du Budget – qui ne valorise pas les territoires, à la différence de ce que fait la filière hippique – .

J'affirme que la Française des Jeux est une « pompe à fric » pour l'État endetté !!!

Relever les défis de ces 3 enjeux nationaux

- Les lois scélérates de Duflot, Elan

- La compétitivité de nos entreprises
- La renaissance de la filière hippique

sont des défis essentiels pour la prospérité de la Principauté libre sérénissime et souveraine de Maisons-Laffitte.

Je suis déterminé à poursuivre dans un autre cadre ce combat pour Maisons.

Le combat continue plus que jamais. Je vous l'ai dit, un combat jusqu'au Père-Lachaise... et au-delà !!

Un dernier point d'importance

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, j'ai le sentiment que le maire, qui incarne sa commune, et la commune elle-même sont tous les deux une espèce en voie d'extinction, si la tendance actuelle se poursuit.

Il faut avoir conscience que leur affaiblissement, voire leur disparition seraient une faute politique sans appel.

N'oublions pas la commune est le socle de la Démocratie, les structures interco, construites par des technocrates, sont sans âme identitaire.

Le 25 juin 2021, j'ai publié dans la Revue Politique et Parlementaire un article intitulé « Mortelle démocratie ».

Un peu auparavant, alors député maire UMP, j'avais rédigé un article avec un titre sous forme d'interrogation

« Vers la fin du politique ? Vers la fin de la démocratie ? »

Si la tendance se poursuit j'affirme que le

MAIRE est une espèce en voie de disparition
!!!

Je ne suis pas certain de m'être trompé mais
la vie politique est sans fin et le combat
continue.

J'ai le sentiment d'avoir rempli ma mission de
Maire, je l'ai fait avec le soutien de l'équipe
municipale majoritaire et l'excellence des
agents municipaux.

Merci à tous mes collègues de la CASGBS.

Ces 37 ans ont été pour moi – en dehors de
mes enfants et petits-enfants – la joie de ma
vie.

Je vous remercie.